

## Communiqué de presse

Paris, le 31 mai 2021

### Le théâtre d'Arles en danger

**Le théâtre d'Arles, scène conventionnée d'intérêt national, est en danger après les décisions du maire d'Arles, Patrick de Carolis.**

Il ne suffit pas d'avoir été Président Directeur Général de France télévision, entre 2005 et 2010, pour être un ami des arts et de la culture. C'est en tous les cas, la démonstration qui est faite aujourd'hui par Patrick de Carolis, maire d'Arles depuis juillet 2020, et qui a pris des décisions graves et définitives à l'encontre du théâtre d'Arles.

Nonobstant le mépris affiché depuis son élection envers l'équipe du théâtre d'Arles, en refusant obstinément de recevoir la directrice et le président de l'association délégataire depuis le début de son mandat, Monsieur de Carolis affiche clairement un projet aux relents populistes.

Le Conseil municipal exceptionnel qui a été convoqué, le 27 mai 2021, en a apporté une démonstration flagrante.

En décembre 2020, une procédure d'appel d'offre est initiée par la ville, sans concertation avec l'équipe en place du théâtre. Cette procédure est accompagnée d'une baisse de la subvention de 180 000 €, complétée d'une redevance de 20 000 €. L'annonce d'une coupe budgétaire de près de 20 % constitue un geste politique, sans ambiguïté, au moment où le secteur culturel est frappé comme jamais par la crise sanitaire.

Le Conseil municipal convoqué, ce 27 mai 2021, a déclaré infructueuse la procédure lancée en décembre dernier. Seul le dossier déposé par l'équipe actuelle du théâtre d'Arles répondait au cahier des charges, tout en réduisant sensiblement le volet diffusion, en raison de la baisse budgétaire annoncée. Cela aurait dû suffire à assurer la reconduction de l'équipe sortante, mais tel n'est pas le choix politique de Monsieur de Carolis qui a clairement manifesté sa volonté de reprendre en main le théâtre, d'en assumer la responsabilité, et ainsi de mettre en cause le principe fondamental de la liberté de programmation, telle qu'elle est définie par loi relative à la liberté de création à l'architecture et au patrimoine, promulguée en juillet 2016.

Pour ce faire, Patrick de Carolis a décidé de passer le théâtre en régie directe, de proposer l'intégration un rien forcée des personnels à la fonction publique territoriale, et, ce faisant, de « municipaliser » cette scène pourtant conventionnée d'intérêt national, faisant fi de l'appellation ministérielle qui s'accompagne d'une convention spécifique et d'un financement à hauteur de 160 000 €.

Le Syndeac est évidemment très attentif au devenir du théâtre d'Arles et dénonce une procédure mal ficelée et des intentions politiques inavouées. La question de l'indépendance de la programmation, dans le cadre d'un théâtre financé par de multiples partenaires, est évidemment au cœur du sujet. Preuve en a d'ailleurs été apportée par le maire lui-même qui a

revendiqué avoir supprimé deux spectacles de la programmation 2021/2022 au profit d'un troisième : « Le choix a été fait sans prisme politique mais quand on a Sénèque, je trouvais que c'était intéressant de privilégier ce spectacle, l'épouse de Sénèque était arlésienne, c'est intéressant de relier cette pièce à l'histoire de notre cité » !

Le Syndeac entend rappeler que l'appellation de « scène conventionnée d'intérêt national » et du financement d'État qui va avec, est liée à la personne de la directrice et à son projet artistique et culturel dédié aux écritures contemporaines. Il ne suffira pas au maire de déclarer son intention de poursuivre « les écritures contemporaines », tout en élargissant la programmation à des dimensions « populaires », pour proroger automatiquement ladite convention. Par ailleurs, faire plus avec moins, tel que le sous-entend le maire, est une équation irréaliste et démagogique, l'échec de l'appel d'offre le signifiant explicitement.

Le Syndeac en appelle à la ministre de la Culture pour qu'elle signifie le cadre juridique dans lequel les choses s'organisent et qu'elle prenne la seule décision qui s'impose, le retrait de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ». L'affirmation effarante que la programmation sera confiée à « un comité de professionnels » porte d'évidence les germes d'un contrôle politique, en complète opposition à la loi LCAP qui protège les artistes et les directions des visées politiciennes de leurs élus. Faut-il rappeler qu'une politique publique de la culture n'a pas pour but de plaire aux goûts personnels de tel ou tel édile, mais de répondre à des exigences d'accessibilité, de soutien aux formes de la création, et d'actions majeures de sensibilisation et d'éducation artistique et culturelle. L'annonce par le maire d'une augmentation des tarifs ne permettra pas au théâtre de s'adresser à « tous les arlésiens », comme ne cesse de le répéter Monsieur de Carolis.

Faut-il le rappeler ? Le bilan de l'équipe sortante et de la directrice Valérie Deulin est remarquable. Avec une fréquentation de près de 88 %, avec une ligne artistique forte qui a permis l'accueil des plus grands noms de la scène contemporaine, et avec un travail acharné dans le territoire, à destination des publics et notamment des plus jeunes et des plus fragiles, le théâtre d'Arles est un exemple d'un théâtre de service public ! Contrairement à ce que ne cesse de déclarer le maire, il n'est nul besoin de vouloir « rendre le théâtre aux Arlésiens » : celui-ci est depuis longtemps largement le leur, notamment celui des plus jeunes scolarisés qui passent tous chaque année, dans sa salle. Les orientations nouvelles de Monsieur de Carolis rappellent, de triste mémoire, celles mises en œuvre au Blanc-Mesnil, en Seine-Saint-Denis, en 2015, qui ont abouti à sa disparition du paysage de la création française, ou plus récemment à Frouard et Luneville.

Le Syndeac demande à l'État de jouer son rôle de régulateur, de dénoncer l'évolution voulue par le maire dont les relents populistes n'échappent à personne, et d'en tirer toutes les conséquences. Le Syndeac adresse son soutien confraternel à la directrice particulièrement mal traitée par un maire qui n'a pas même daigné la recevoir en un an de mandat.

Le symbole du partenariat entre l'État et les collectivités territoriales est ici posé. La réponse doit être à la hauteur de la provocation.

Contact presse : Vincent Moisselin  
Tél. : 06 61 96 75 59



20, rue Saint Nicolas  
75012 Paris

Tél. : 01 44 53 72 10  
[contact@syndeac.org](mailto:contact@syndeac.org)  
[www.syndeac.org](http://www.syndeac.org)